



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/conference-au-parlement-europeen.html>

Conférence au Parlement européen sur les enfants accusés de sorcellerie en Afrique sub-saharienne

- Agenda des droits de l'enfant -
Date de mise en ligne : mercredi 15 juin 2011

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Contexte : Depuis quelques années, un nombre croissant d'enfants sont rejetés, torturés ou même assassinés par leur famille et communauté sous le prétexte qu'ils sont ensorcelés. Ce phénomène prend une nouvelle dimension suite à l'éclatement de la cellule familiale, la pauvreté croissante, l'urbanisation et l'influence d'églises qui vivent sur la crédulité des populations. Alors que le phénomène est très répandu sous la forme d'un « simple » rejet des enfants, il atteint des niveaux de cruauté insupportables notamment en RDC, Cameroun, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Nigeria, Burundi, Rwanda, Tanzanie - pour ces derniers avec en particulier la persécution des albinos. Il a des ramifications indirectes au Nord du Ghana avec les « Witch Camps » où des sorcières sont isolées et servies par des enfants privés d'école. Ce phénomène atteint des secteurs insoupçonnés comme par exemple des jeunes emprisonnés et abandonnés en prison par leurs parents car décrétés étant ensorcelés. Il s'agit de discuter des traitements infligés à ces enfants en lien avec ces croyances et de la manière de mettre un terme à la violation de leurs droits.

Date et heures : 15 juin 2011 de 9h30 à 18h

Lieu : Parlement européen, salle PHS 7 C 050

Programme : le débat portera sur :

- ▶ la condamnation des accusations de sorcellerie et surtout des maltraitances
- ▶ les éléments qui sont à l'origine ou favorisent de telles accusations de sorcellerie contre des enfants.
- ▶ le rôle des « églises du réveil » et de leurs pasteurs
- ▶ l'impact des accusations de sorcellerie sur les droits des individus, en particulier des enfants, qui en sont victimes.
- ▶ les dispositifs légaux et judiciaires pour la protection des enfants (et des personnes en général) contre les accusations de sorcellerie

Organisation : Véronique De Keyser, Députée européenne.

Inscriptions : [pour le 30 mai au plus tard](#)

Informations complémentaires : Marcel Conradt 00.32.475.690.461